



# Hôpitaux Civils de Colmar

Pasteur - Pasteur 2 - Le Parc -  
Le Centre pour Personnes Âgées  
38, avenue de la Liberté - 68024 COLMAR CEDEX

## Direction des Ressources Humaines

Téléphone : 03.89.12.40.22

Télécopie : 03.89.12.51.62

Etablissement certifié par la Haute Autorité de Santé

Affaire suivie par Hélène MORAND

☎ 03.89.12.45.41

Colmar, le 20 octobre 2025

### DESTINATAIRE

Bureau  
SYNDICAT U.N.S.A.

## AVIS DE CONCOURS 2026

### AGENT DE MAITRISE

(annule et remplace celui du 15 octobre 2025)

#### TYPE DE POSTE A POURVOIR :

- Grade : **Agent de maitrise**
- Mode de recrutement : **Concours interne sur titres complété d'épreuves**
- Spécialités et nombre de postes :
  - **Thermiques et fluides**.....1 poste
  - **Génie civil**.....1 poste

#### CONDITIONS POUR POSTULER :

Peuvent faire acte de candidature, conformément aux dispositions de l'article 4-6 du décret du 19 mai 2016 précité, ouvert dans une ou plusieurs spécialités, les fonctionnaires et agents contractuels de la fonction publique hospitalière, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique de l'Etat et aux militaires, ainsi que les candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.

Les candidats mentionnés à l'alinéa précédent doivent être titulaires de l'un des diplômes, certifications ou équivalences délivrés par la commission instituée par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique, correspondant à la ou les spécialités concernées, exigé pour accéder au concours d'ouvrier principal de 2e classe et justifier de trois années au moins de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux titulaires d'un des diplômes, certifications ou équivalences mentionnés à l'alinéa précédent et justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, d'un organisme ou d'un établissement mentionnés à l'article L. 325-5 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par cet article.

#### MODALITES DU CONCOURS :

Le concours comporte :

- Une phase d'admissibilité consistant en l'examen par le jury du dossier de sélection ;
- Une phase d'admission consistant en une épreuve pratique suivie immédiatement d'un entretien avec le jury.

#### PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT POUR L'INSCRIPTION :

A l'appui de leur demande d'admission à concourir, les candidats doivent joindre les pièces suivantes :

- une demande motivée d'admission à concourir ;
- Les diplômes, titres et certificats dont ils sont titulaires ;

- Les diplômes, titres et certificats lorsqu'ils sont exigés par des lois et règlements pour l'exercice des fonctions à accomplir ou lorsque l'exercice d'une spécialité l'exige ;
- Un curriculum vitae établi par le candidat sur papier libre ;
- Un état des services accomplis ;
- UNIQUEMENT SI LE CANDIDAT NE DETIENT PAS LE DIPLOME REQUIS POUR SE PRESENTER : les pièces justificatives.

**Le dossier de candidature doit parvenir à l'attention de Monsieur le Directeur des Hôpitaux Civils de Colmar – Direction des Ressources Humaines – 39, avenue de la Liberté – 68024 COLMAR Cedex.**

#### **MODALITES POUR UNE DEMANDE D'EQUIVALENCE DE DIPLOME :**

Dans l'hypothèse où vous ne disposez pas du diplôme requis pour vous présenter au concours, vous avez la possibilité de demander la prise en compte de votre expérience professionnelle et obtenir une équivalence afin de pouvoir vous présenter.

Les demandes sont centralisées par la DRH puis transmises pour traitement à la DREETS (Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités).

#### **PROCEDURE A SUIVRE DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'EQUIVALENCE :**

##### **❶ Joindre l'ensemble des pièces justificatives indiquées :**

- Copie de la pièce d'identité recto/verso
- Curriculum vitae à jour, partant de l'emploi le plus récent vers le plus ancien (indiquez sur votre CV tous les diplômes obtenus)
- Copie(s) de diplôme(s) (facultatif)
- Avis du concours visé
- Attestations de stage et de formation (le cas échéant) (facultatif)
- Copie des contrats de travail, des arrêtés ou certificats de travail (facultatif)
- Tout autre document justificatif d'une activité (facultatif)
- Une ou des fiche(s) de poste(s) attestée(s) et signée(s) par votre employeur, pour les expériences dont vous sollicitez la reconnaissance. Ces documents doivent indiquer clairement la nature des missions confiées et leur durée ainsi que la description des activités
- Tout document attesté et signé par votre employeur détaillant les activités à valoriser dans le cadre de votre demande de reconnaissance (descriptif d'une journée de travail, note, rapport, étude, travaux effectués...) (facultatif)
- Un descriptif attesté et signé par votre employeur, détaillant l'emploi tenu, le domaine d'activité, le positionnement de l'emploi au sein de l'organisme employeur, le niveau de qualification nécessaire ainsi que les principales fonctions attachées à cet emploi
- Fiche métier du poste visé issue du répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière
- Tout autre document que vous jugez nécessaire de transmettre à la commission (facultatif)

##### **❷ Adresser votre demande avec le dossier de candidature au concours et les pièces justificatives à la Direction des Ressources Humaines – 39, avenue de la Liberté – 68024 COLMAR Cedex**

La Direction des Ressources Humaines se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

#### **DELAI DE RIGUEUR POUR L'INSCRIPTION :**

- **15 janvier 2026**, le cachet de la poste faisant foi.

Le Directeur des Hôpitaux Civils  
Pour le Directeur et par délégation,  
La Directrice Adjointe

*Signé*

Catherine ROMMEVAUX